

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 27 JUIN 2025
ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2024

Les membres de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir se sont réunis le vendredi 27 juin 2025 à 9h00 à la salle Jehan de Beauce de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir située 1 avenue Joseph Pichard à Chartres sur convocation du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Yvan KUNTZ en sa qualité de Président de l'association et le secrétariat est assuré par Monsieur Eric MONGILLON (Directeur Général).

Madame Elisabeth DEROUET, Commissaire aux comptes FITECO, régulièrement convoquée est présente.

Monsieur KUNTZ remercie les personnes présentes et déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir.

Monsieur KUNTZ constate que sur les 72 associations qui ont été convoquées, 29 sont présentes, 12 ont transmis un mandat pour être représentées et 31 ne sont ni présentes, ni représentées ; le nombre de suffrages des associations présentes ou représentées est de 5 622 sur un total de 8 251. Le quorum étant atteint, Monsieur KUNTZ déclare alors que l'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre toutes décisions à la majorité requise.

Par ailleurs 161 personnes ont signé la liste d'émargement des invités (nous constatons que parmi les invités quelques personnes n'ont pas signé la liste d'émargement, d'autres ont émargé sur les 2 fois, en tant qu'invité, en tant que Président d'association).

Les documents suivants ont été envoyés aux Présidents des associations adhérentes le 26 mai 2025 avec la convocation à l'assemblée générale :

- Le projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'U.D.A.F. du 13 juin 2024 ;
- Le rapport d'activité 2024 ;
- Le rapport financier 2024 ;
- Le budget prévisionnel 2025 ;
- Les résolutions à approuver durant l'Assemblée Générale (affectations des résultats et montant des cotisations) ;
- Le rapport du commissaire aux comptes 2024,

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée générale :

- Ouverture de l'assemblée générale ordinaire
- Approbation de l'ordre du jour | Vote
- Rapport annuel de la commission de contrôle de l'U.D.A.F.
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'U.D.A.F. du 13 juin 2024 | Vote
- Présentation synthétique du rapport d'activité 2024 | Vote
- Présentation synthétique du rapport financier 2024
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2024
- Affectation des résultats | Votes
- Présentation du budget prévisionnel 2025 | Vote
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion en 2024 | Vote
- Montant des cotisations U.D.A.F. pour l'année 2026 | Vote
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes | Vote
- Pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'assemblée générale
- Clôture de l'assemblée générale ordinaire

Le Président ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire en reprenant la liste des personnalités présentes ainsi que les personnes excusées à l'Assemblée Générale.

Il y a tout juste 80 ans, le 3 mars 1945, sous le gouvernement du Général de Gaulle, l'ordonnance du 3 mars 1945 donnait naissance aux U.D.A.F. et à l'U.N.A.F. Cette année, les U.D.A.F. et l'U.N.A.F. fêtent leurs 80 ans. Les 80 ans de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir sont célébrés le même jour que l'inauguration du nouveau bâtiment et ce jour d'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire se poursuivra par l'inauguration du nouveau bâtiment de l'U.D.A.F. Après le discours des officiels qui seront réalisés par Monsieur Yvan KUNTZ, Président de l'U.D.A.F., Madame Sophie AUGUSTE, Présidente de la CAF, Madame Elisabeth FROMONT, 1^{ère} adjointe à la mairie de Chartres, Monsieur Bernard TRANCHAND, Président de l'U.N.A.F., et Monsieur Nicolas DROUART, Directeur de la DDETSPP, représentant le Préfet de l'Eure-et-Loir ; tous ensemble procéderont à la découpe du ruban et à l'ouverture de la visite des locaux et de la porte-ouverte.

Enfin Monsieur KUNTZ évoque le premier point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et donne la parole à Madame LOUW.

Rapport annuel de la commission de contrôle de l'U.D.A.F.

Le rapport annuel de la commission de contrôle est effectué par sa Présidente, Madame Jocelyne LOUW, trésorière adjointe du Conseil d'Administration de l'U.D.A.F.

Comme chaque année, la Commission de contrôle de l'U.D.A.F. a procédé le 27 février 2025 à l'examen des listes récapitulatives des adhérents arrêtées au 31 décembre 2024, conformément à la réglementation et aux statuts. Il a été également vérifié que toutes les associations ont réglé leur cotisation au titre de l'année 2024. Ainsi l'ensemble des associations peut exercer valablement son droit de vote à l'assemblée générale.

Bilan des associations au 31 décembre 2024

72 associations actives sont membres de l'U.D.A.F., ce qui représente 3 755 adhérents (soit 8 251 suffrages). En termes de variation, ces chiffres traduisent :

- Une baisse du nombre d'associations adhérentes de 1,37 % (- 1 association) ;
- Une augmentation du nombre de familles adhérentes de 3,42 % (+ 124 familles) ;
- Une baisse du nombre de suffrages de 0,19 % (- 16 suffrages).

Nous pouvons observer une augmentation du nombre d'adhérents cette année, tout en regrettant la baisse du nombre d'associations chaque année. On constate d'après nos suffrages, et des situations familiales que le nombre de personnes seules est en augmentation.

Nous comptons donc 1 association de moins durant l'année 2024. 1 association a été mise en sommeil, 1 association a été dissoute et 1 association a été réactivée. Il n'y a pas eu d'association agréée cette année, hormis une association membre associé.

Nous vous rappelons que les associations qui ne déclarent qu'un seul membre adhérent sont retirées des effectifs de l'U.D.A.F. conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Au 31 décembre 2024, l'U.D.A.F. comptait 5 associations membres associés (adhésion cette année de l'association France Parkinson).

Les membres de la commission ont également contrôlé que tous les administrateurs du Conseil d'Administration de l'U.D.A.F. figuraient sur les listes d'adhérents pour l'année 2024.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 13 juin 2024

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du jeudi 13 juin 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 13 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Présentation du rapport d'activité de l'U.D.A.F. pour l'année 2024

Après la lecture de son mot d'accueil relatant les 80 ans de l'U.D.A.F. notamment, Monsieur KUNTZ rappelle dans un premier temps les quatre missions légales de l'U.D.A.F., définies dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il évoque également l'application concrète de ces missions dans le cadre de la défense des intérêts de l'ensemble des familles euréliennes et les agréments que l'U.D.A.F. a obtenus afin de lui permettre d'exercer ses missions

Monsieur KUNTZ évoque les missions, rôles et activités de l'U.N.A.F. et de l'U.R.A.F. au sein du réseau et en lien avec l'U.D.A.F.

Monsieur KUNTZ évoque la participation de l'U.D.A.F. à différentes manifestations durant l'année 2024, afin d'être au plus près des familles euréliennes et de mieux appréhender leurs besoins, à des rencontres partenariales et aux réunions en lien avec l'Institution.

Il présente ensuite les conventions d'objectifs U.N.A.F. – U.D.A.F. pour la période 2021/2026 et les trois actions réalisées ou en cours de mise en place :

- Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité
- Accompagner et soutenir les aidants et tuteurs familiaux
- Habitat Inclusif, Habitat Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale

Monsieur KUNTZ présente le mouvement familial eurélien (72 associations familiales dont 15 mouvements familiaux), l'évolution du nombre de familles adhérentes d'associations entre 2023 et 2024 (de 3 631 familles adhérentes à 3 755 ; soit + 3,42 %) ainsi que la répartition du fonds spécial concernant l'aide au développement apportée par l'U.D.A.F. en 2024 aux associations adhérentes (pour un montant total de 15 510,20 €).

Puis il aborde la composition du conseil d'administration et du bureau ainsi que les différentes réunions statutaires qui ont eu lieu durant l'année 2024.

Le Président de l'U.D.A.F. donne la parole à Monsieur Eric MONGILLON, Directeur Général, qui réalise ainsi un point de situation sur le personnel de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2024.

Afin de mettre en œuvre les orientations prises par le Conseil d'Administration et de faire fonctionner ses services, l'U.D.A.F. emploie du personnel qualifié : assistants sociaux, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, juristes, secrétaires, comptables et autre personnel, qui sont au nombre de 79 (72,40 équivalents temps plein). La moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est de 44,5 ans et l'ancienneté moyenne est de 10 ans. Monsieur MONGILLON remercie vivement tous les salariés de l'U.D.A.F. pour le travail de qualité accompli au travers des différentes missions exercées dans l'intérêt des familles.

Monsieur MONGILLON présente les éléments importants de l'année 2024 pour les activités proposées par le pôle famille parentalité, coordonnées et animées par Monsieur Alex DESEEZ. Celui-ci propose différentes actions :

- La représentation des Familles
- Familles et Parentalité
 - Allo Info Familles
 - L'information et soutien aux aidants et tuteurs familiaux
 - Le Café des Parents
 - Le Conseil Conjugal et Familial
 - L'Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle
 - La médiation familiale
 - Lire et Faire Lire
 - La Médaille de l'Enfance et de la Famille

Monsieur MONGILLON présente ensuite les différentes représentations exercées par des bénévoles pour l'U.D.A.F. (dans le cadre de la deuxième mission légale qui lui a été confiée), réparties en pôles (pour lesquels on retrouvera les thématiques abordées, les points de réflexion, l'activité de la commission sectorielle de l'U.D.A.F., l'organisation de manifestations, les représentations). 141 représentations ont été assurées en 2024 par 134 bénévoles issus du mouvement familial eurélien. 88 sont des représentants familiaux au sein des CCAS et les 46 autres sont répartis en 5 pôles en fonction de la thématique de chaque représentation :

- Psychologie, sociologie et droit de la famille / Éducation, formation / Petite enfance et loisirs ;
- Grands équilibres économiques et sociaux / Vie quotidienne ;
- Habitat - Cadre de vie / Environnement - Développement durable ;
- Santé ;
- CCAS / Collectivités territoriales.

Chaque pôle se réunit une à deux fois par an pour faire un état des représentations et assurer un temps de formation des représentants. Ces temps d'échange sont partagés avec les administrateurs de l'U.D.A.F. et les présidents des mouvements familiaux.

Monsieur MONGILLON remercie au nom du Conseil d'Administration tous les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année dans ces missions de représentation.

En 2024, le service de l'action familiale de l'U.D.A.F. a poursuivi son travail au sein des réseaux locaux de soutien à la parentalité. L'objectif de ces réseaux est de réaliser un travail collaboratif local entre les différents partenaires intervenant dans le domaine de la parentalité d'un même territoire.

L'U.D.A.F. a poursuivi le développement de son action envers les familles par le service « allo info familles » avec 497 contacts durant l'année 2024 (par téléphone, courrier, courriel, personnes qui se sont déplacées physiquement). La majorité des demandes concerne la parentalité, l'accès au droit, les conflits familiaux, et la consommation.

Dans le cadre de sa mission d'informer et soutenir les personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique pour les majeurs ainsi que les aidants familiaux, l'U.D.A.F. a été contactée 204 fois. Ce service est aussi intervenu auprès de structures partenaires du département afin de réaliser une information collective sur les mesures de protection juridique. Enfin, l'U.D.A.F. est aussi investie dans les forums ou salons thématiques. Ainsi, en 2024, nous avons participé activement à l'organisation et à la mise en place du salon des aidants familiaux qui s'est déroulé sur la commune de Lèves, au forum Handivillage organisé par l'APF France Handicap, France Alzheimer et Profession Sport et au Forum « Handiscuter » géré par l'U.D.A.F. et les PEP.

Les groupes de paroles « Café des Parents », mis en place par l'U.D.A.F., répondent aux besoins des parents d'échanger et de partager leurs expériences en tant que parents. Les groupes de parole « Café des Parents » ont permis à la dizaine de participants en moyenne d'aborder de nombreux thèmes en lien avec la parentalité et la conjugalité. En 2024, 50 séances de café des parents ont eu lieu sur 15 communes et dans 17 structures différentes.

En 2024, 108 entretiens ont été réalisés par les conseillères conjugales de l'U.D.A.F., dans le cadre de l'action de conseil conjugal et familial. Ce service répond à de réelles attentes et de vrais besoins. Les conseillères conjugales et familiales sont intervenues sur 7 lieux d'intervention différents : Dreux, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou, Chartres, Illiers-Combray, La Loupe et Epernon.

L'U.D.A.F. propose également et développe le dispositif d'éducation affective et relationnelle et sexuelle auprès des établissements scolaires (principalement les collèges et Centres sociaux). Les conseillères conjugales de l'U.D.A.F. sont intervenues auprès de 9 établissements scolaires et 6 établissements sociaux et médico-sociaux et ont ainsi animé 46 séances d'1h30 en moyenne.

Dans le cadre de son service de Médiation familiale, les trois médiatrices interviennent à Chartres, Châteaudun, Nogent-Le-Rotrou, Epernon, les Villages Vovéens et l'hôpital du Coudray. 621 entretiens ont eu lieu durant l'année 2024. Ceux-ci ont abouti à 101 processus de médiation familiale sur l'année. Les médiatrices ont réalisé 55 actions de promotion touchant 889 bénéficiaires. Le secrétariat a reçu 882 appels téléphoniques. Le service se diversifie en réalisant des médiations intrafamiliales, parents / Ado, Intergénérationnelles, Parents / Grands-Parents, Aidants / Aidés / et en milieu carcéral.

L'U.D.A.F. poursuit l'animation du réseau des lecteurs bénévoles avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Eure-et-Loir dans le cadre de l'action Lire et Faire Lire sur différentes communes en 2024. L'U.D.A.F. s'emploie à développer cette action auprès des associations familiales adhérentes et associées de l'U.D.A.F. ainsi que les partenaires associatifs avec lesquels le service de l'action familiale est déjà en lien.

Enfin, dans le cadre de sa mission de secrétariat et de coordination que l'U.D.A.F. mène pour les enquêtes en vue de l'attribution de la Médaille de l'Enfance et des Familles par le Préfet, la commission ne s'est pas réunie en 2024 pour statuer les demandes, faute de dossiers.

Monsieur Eric MONGILLON tient à souligner le travail de qualité réalisé par les salariés du pôle « Famille Parentalité » :

- Monsieur Alex DESSEZ qui assure une présence de l'U.D.A.F. sur le territoire, auprès des représentants et des partenaires de façon positive avec professionnalisme ;
- Mesdames Jeanne CLERVOY et Anne GUILLEMET, conseillères conjugales et familiales de l'U.D.A.F.
- Mesdames Laure CHERLONNEIX, Laure MANODORO et Anne-Claire LE SEGRETAINE médiatrices familiales investies avec de grandes qualités ;
- Et Madame Nathalie DUFET assistante de direction, qui assure le secrétariat de la médiation familiale et le suivi des dossiers de l'Institution en lien avec les associations et les membres du Conseil d'Administration de l'U.D.A.F..

Monsieur Eric MONGILLON donne la parole à Madame Gwladys LEROY, Directrice Générale Adjointe de l'U.D.A.F., afin de présenter le bilan de l'activité du Pôle « Accompagnement social » pour l'année 2024.

Le pôle « Accompagnement Social » de l'UD.A.F. se compose de :

1. Le service Accompagnement Budgétaire et Familial, qui comprend :
 - Le service « Délégués aux prestations familiales »
 - Le service tutelles aux biens des mineurs
 - Et le Point Conseil Budget
2. Le service « protection des majeurs »
3. Le service de médiation animale / pôle équicie
4. Enfin, les services transversaux : le service comptabilité, informatique, RH et l'accueil.

1. Le service «Accompagnement Budgétaire et Familial»

Le service A.B.F. est sous la responsabilité de Monsieur Paulo MESQUITA. Il comprend le service « Délégués aux Prestations Familiales », les mesures de Tutelle aux Biens des Mineurs et le « Point Conseil Budget ».

1.1. Le service «Délégués aux Prestations Familiales»

Ce service est composé d'une équipe de 4 délégués aux prestations familiales (soit 3,80 ETP) et de 2 secrétaires (1,80 ETP).

Lorsque les prestations familiales ne sont pas utilisées pour les besoins de l'enfant liés à l'éducation, à l'entretien, à la santé, et au logement, le juge pour enfant peut décider que les prestations soient versées à l'U.D.A.F.

En 2024, 156 Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) ont été exercées par les Délégués aux Prestations Familiales pour la protection de 442 enfants. Le service s'est vu confier 28 nouvelles mesures avec 20 fins de mesure contre 27 en 2024. Nous constatons une réelle dégradation dans les situations nouvellement rencontrées. Le service exerçait 133 mesures au 31 décembre 2024.

La durée des mesures est en majorité inférieure à 2 ans (pour 55 mesures), mais 4 mesures sont exercées depuis plus de 10 ans, dont 3 depuis plus de 15 ans. Les mesures sont réparties sur tout le département de l'Eure-et-Loir mais 3 lieux restent les plus importants : Chartres, Dreux et Châteaudun. Les 4 délégués ont parcouru en 2024 21 935 km, pour 481 sorties.

1.2. Les mesures de Tutelles aux Biens des Mineurs

Ces mesures judiciaires sont prononcées par le juge des tutelles aux biens des mineurs lorsqu'il s'avère nécessaire de protéger les biens et les intérêts d'un enfant et que ce dernier n'est pas pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département. Cette intervention est souvent liée à un évènement traumatique, par exemple le décès d'un parent. Un délégué intervient sur le sud du département et le responsable du service intervient sur le nord du département et sur l'agglomération de Chartres. Ils sont soutenus par un secrétaire.

En 2024, 36 mineurs ont été concernés. Les enfants étaient âgés entre 3 et 18 ans. L'équipe a effectué 113 actions, telles que rencontrer les mineurs afin d'échanger sur la gestion de leur patrimoine et de leur budget, contacter des notaires en cas de succession, contacter des avocats en cas de procédures pour remboursement de fonds, ouvrir des comptes et assurances vie, effectuer des études comparatives pour des placements de fonds... tout ceci au bénéfice du mineur protégé.

L'année 2024 a vu l'activité augmenter considérablement avec 15 entrées et 3 fins de mandats.

1.3. Le Point Conseil Budget (P.C.B.)

L'U.D.A.F. a obtenu 3 labels PCB qu'elle exerce sur l'ensemble du département (un sur le Nord, un sur le Sud et un sur Chartres et son agglomération). Ce service est en développement. Cette couverture a permis la mise en place de permanences dans les zones rurales, notamment dans 12 Maisons France Service et faciliter l'accès à des personnes dont la mobilité freine les démarches administratives mais aussi et surtout l'accompagnement budgétaire.

En 2024, les 3 activités de ce service étaient menées par deux Conseillères en Économie Sociale et Familiale, assistées d'une secrétaire.

1.3.1. Le « Pass Assistance » d'Action Logement Services

Action Logement Services est un opérateur national qui regroupe les collecteurs du 1% logement. En 2024, Action Logement Services a orienté 28 nouvelles situations (contre 25 l'an passé) et le service a accompagné 45 ménages (contre 46 en 2023).

1.3.2. Le microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un dispositif destiné à permettre aux personnes exclues du crédit bancaire classique de réaliser leur projet en lien avec leur insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignation, l'U.D.A.F. est chargée d'animer la plateforme pour le département. Elle assure l'instruction des dossiers de demande de prêt ainsi que la médiation auprès des partenaires bancaires avec lesquels une convention a été passée.

En 2024, l'U.D.A.F. a eu 153 contacts contre 154 en 2023 pour le microcrédit. 62 projets ont donné lieu à une instruction de dossier comme l'an dernier. Sur les 42 projets retenus pour présentation à un partenaire bancaire, 17 microcrédits ont été accordés, 13 pour la mobilité et faciliter l'accès à l'emploi.

1.3.3. L'information sur le surendettement - PCB

La lutte contre le surendettement entre totalement dans le projet du PCB car il est au cœur même du dispositif. Grâce à ce label, une subvention est attribuée chaque année par PCB obtenu. Cette activité est maintenant financée contrairement aux années passées.

En 2024, 78 familles ont été soutenues pour la constitution d'un dossier de surendettement ou pour une étude de situation et une orientation vers nos partenaires. Les professionnelles du service ont effectué 223 entretiens, contre 237 en 2023.

Durant l'année 2024, le Point Conseil Budget, dans le cadre de ses accompagnements budgétaires, a proposé et animé des actions collectives auprès de différents publics. Tout d'abord, en partenariat avec la Banque de France, les Conseillères ont animé 16 sessions auprès des publics jeunes dans le cadre du service national universel pour une sensibilisation à la gestion administrative et budgétaire. Ce sont ajoutées 24 actions collectives auprès d'adultes en formation inscrits dans un dispositif d'insertion. Ces actions ont permis de sensibiliser 184 personnes.

2. Le service « Protection des majeurs »

Ce service est sous la responsabilité de Monsieur Jérôme DAMM et Madame Marie PARDESSUS qui animent une équipe de 28 délégués, dont 3 coordinateurs (établissements, domicile secteurs nord et sud) et 10 secrétaires. Madame Marie PARDESSUS a la charge du pôle ouverture et du pôle établissement et Monsieur Jérôme DAMM, quant à lui, a la charge du pôle domicile et du pôle Délégués Conseil Juridique et Patrimonial (DCJP).

Ce service gère quatre types de mesures : le mandat spécial, la curatelle, la tutelle et la mesure d'accompagnement judiciaire. Celles-ci sont différentes selon l'état psychologique, médical et la situation du majeur. Ce sont les juges des tutelles du département qui attribuent les mesures à chaque association.

Le service a une activité et un flux en augmentation avec 200 nouvelles mesures et 171 sorties. Nous avons un solde positif de 29 mesures contre 45 l'an dernier. Au 31 décembre 2024, 1 349 majeurs étaient accompagnés. 639 sont des femmes et 710 sont des hommes. Le nombre de mesures est plus important à 56 ans, tant pour les hommes que pour les femmes.

La durée des mesures est très variable allant de moins de 2 ans pour 324 mesures à plus de 20 ans pour 112 mesures. Les mandats sont, en grande majorité, d'une durée de 5 ans. 39,7 % des personnes protégées résident en établissement contre 59,3 % à domicile. Pour le pôle domicile, le déséquilibre du nombre de mesures entre le secteur Sud et le secteur Nord est moins flagrant que l'année dernière, il est d'1 ETP de délégué. Chaque année, des majeurs sont orientés et accueillis en Belgique. 6 majeurs protégés résident dans des structures de ce pays.

En 2024, 4 115 rencontres avec les majeurs protégés ont eu lieu, les 28 délégués ont effectué 116 791 km contre 2 082 sorties pour un total de 117 884 km en 2023.

Enfin, en plus des professionnels qui travaillent au sein du pôle action sociale, une psychologue intervient trois heures par semaine pour accompagner les équipes. Elle effectue de la supervision et de l'aide à l'analyse des situations complexes.

3. Le service de médiation animale / pôle équicie

Depuis le mois de septembre 2021, le service de médiation animale a ouvert son premier pôle, le pôle équicie avec un poste d'équicienne assuré par Madame Mathilde LE PIVAIN, salariée de l'U.D.A.F., assistée d'une secrétaire à 0,10 E.T.P.

Le public accueilli est très varié : enfance en situation de handicap, adolescents en difficulté sociale, adultes traumatisés crâniens, en situation de précarité sociale ou aillant besoin de soutien dans leur parentalité, ainsi que certaines personnes venant pour les aider à faire face à des chocs émotionnels. Cette offre de service est unique en France et très innovant sur notre territoire.

A la suite de son retour de congé maternité en février 2024, l'équicienne a repris son activité à 80 %. L'attente était forte : les demandes ont abouti à 30 accompagnements hebdomadaires ou bimensuels. A l'accueil ponctuel de loisir pour un EHPAD. A l'organisation d'un stage sur 4 matinées consécutives pour un groupe de 7 jeunes en décrochage scolaire et 7 demandes sont restées sans suite. Les demandes viennent d'Eure-et-Loir, mais également des Yvelines.

4. Le service comptabilité, informatique et ressources humaines

Le service comptabilité, informatique, ressources humaines, est sous la responsabilité de Monsieur Karim CHEMLAL, Directeur Administratif et Financier de l'U.D.A.F.

L'équipe est composée de 5 agents comptables et de 2 assistants informatique. 5 agents comptables sont notamment chargés de l'enregistrement des factures, du traitement et de l'édition des ordres de virement et de la saisie des informations relatives au patrimoine financier des personnes suivies par les services MJPM, DPF et TBM notamment.

En 2024, ils ont traité 164 147 opérations comptables pour une masse financière globale de 63 419 262 Euros.

Deux agents spécifiques sont détachés à la comptabilité générale et à l'administration du personnel. L'un plus spécifiquement chargé de l'établissement des payes, le second du suivi du personnel notamment pour les formations et les congés...

Les assistants informatiques, quant à eux, accompagnent, conseillent et guident les 79 salariés de l'institution dans le cadre de l'utilisation des outils informatiques et l'évolution des logiciels UNI-T (pour la gestion tutélaire et comptable) et MAGIS (parapheurs électroniques et G.E.D.).

5. L'accueil physique et téléphonique

Ce service est sous la responsabilité de Madame Gwladys LEROY, Directrice Générale Adjointe de l'U.D.A.F. Quatre agents se soucient de l'accueil physique et téléphonique des plus de 1 400 personnes accompagnées par l'U.D.A.F., ainsi que celui des partenaires.

Ce sont plus de 2 430 personnes qui ont été accueillies physiquement à l'U.D.A.F. en 2024, soit une hausse d'environ 47 % depuis notre installation avenue Joseph Pichard en septembre 2024. Environ 1 181 personnes sont venues sans rendez-vous, 184 ont laissé un message, 628 ont été reçues par un délégué, 76 par des secrétaires et 62 par les responsables de services. Environ 488 personnes sont venues uniquement déposer des documents.

L'autre mission importante des agents d'accueil est la gestion du courrier entrant et sortant. Tous les documents sont numérisés par les agents d'accueil. Ils sont ensuite indexés dans les dossiers de chaque usager par les secrétaires des différents services et par les agents comptables pour le traitement des factures.

Malgré l'optimisation des envois des courriers par mail et l'utilisation de Maileva, le nombre d'affranchissements sur l'année 2024 montre l'importance de la correspondance postale et plus largement de l'activité ; 16 705 plis expédiés par courrier en 2024 (contre 18 660 plis en 2023) et 26 958 plis par Maileva (contre 26 687 en 2023).

Ces services sont, bien entendu, des éléments charnière pour le bon fonctionnement de l'institution.

En 2024, nous avons mis en œuvre et utilisé le logiciel AGEVAL. Les salariés peuvent déclarer en ligne des incidents. Le plus grand nombre de ceux-ci se situe à l'accueil. Les agents sont confrontés à de multiples insultes, menaces verbales et physiques pouvant entraîner l'intervention des forces de l'ordre. En 2024, 8 incidents ont été recensés à l'accueil. Nos nouveaux locaux ont été sécurisés et répondent à plus de discrétion.

6. Démarche d'amélioration de la qualité

Depuis la création du poste de référent des Droits des Personnes accompagnées en 2019, la référente a poursuivi son action sur plusieurs axes :

- Evaluation des services, avec la réforme de l'évaluation des services sous l'égide de la Haute Autorité de Santé ;
- L'actualisation et l'écriture des procédures des services ;
- La poursuite du déploiement du R.G.P.D. ;
- Le travail sur l'archivage des dossiers en partenariat avec les archives départementales dans le cadre de l'action « 0 Papier » à l'U.D.A.F. précédent son déménagement.

L'Institution n'ayant toujours pas été informée de la période de son évaluation par les autorités de tarification a décidé de s'engager en 2023 dans une démarche d'autoévaluation de ses services.

L'objectif pour 2024 était de poursuivre les éliminations, recenser les archives restantes et créer un protocole d'archivage répondant aux critères du RGPD et de la CNIL. Un travail conséquent a permis d'établir le plan de conservation des archives, autant physiques que numériques.

Nous effectuons des analyses et retours réguliers des réclamations, événements indésirables et demandes d'exercice de droits par le biais du logiciel AGEVAL. Nous avons géré 23 déclarations de l'ensemble des services en 2024. Nous gérons aussi les réclamations issues des réseaux sociaux (Internet/Facebook). En 2024, aucune réclamation via les réseaux sociaux n'a été reçue.

Madame Gwladys LEROY remercie tous les professionnels pour le travail encore accompli cette année, malgré la charge de travail parfois lourde et le déménagement qui a été réalisé en septembre 2024.

Monsieur Yvan KUNTZ remercie Madame LOUW, Monsieur MONGILLON et Madame LEROY de la présentation des services qui vient d'être réalisée.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le rapport d'activité 2024 de l'U.D.A.F. qui vient d'être présenté et commenté.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport d'activité 2024 de l'U.D.A.F. est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur KUNTZ donne la parole à Monsieur DOUTRIAUX, Trésorier de l'U.D.A.F., afin de présenter les comptes financiers de l'U.D.A.F. de l'Eure-et-Loir pour l'année 2024.

Présentation du rapport financier de l'U.D.A.F. pour l'année 2024

Monsieur DOUTRIAUX présente le compte de résultat consolidé 2024 de l'U.D.A.F. au travers des vues suivantes :



Faits marquants de l'exercice 2024

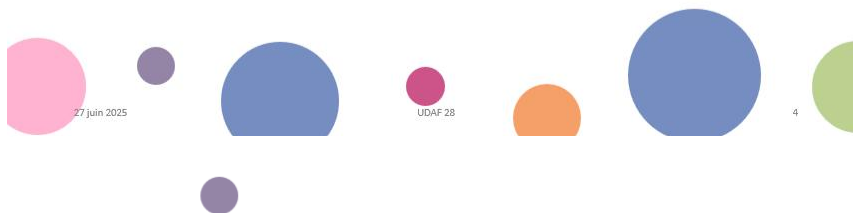
* Une activité toujours soutenue en MJPM, DPF (1400 et 136 mesures en avril 2025) et Institution Familiale

* En 2024 une activité 8 mois rue Coulombs
4 mois rue Pichard
mais 2 sites à gérer sur l'année entière, donc des charges exceptionnelles (déménagement) et d'entretien de 2 bâtiments (Taxes foncières, énergie, assurances, etc)



La vente du site Coulombs n'est intervenue qu'en mars 2025
Ce retard mettant à mal la trésorerie. Mais soutien efficace de notre partenaire le Crédit Mutuel.

Trésorerie au 31 /12/2024 :
au 01/06/2025 :



Résultat global 2024

+74007,50 €

Soit un résultat net de 1,6%

Pour rappel 2023 : + 82746,74 €

Charges 2024 : 4 409 990 79 € (+ 9,2% versus 2023)

Produits 2024 : 4 483 998,29 € (+ 8,8% versus 2023)

2024	Institution Familiale	: - 24145,44 €
	MJPM	: + 105 383,50 €
	DPF	: - 7230,56 €

27 juin 2025

UDAF 28

5

Résultat 2024

+74007,50 €

Avec reprise d'excédents sur exercices antérieurs

Institution familiale : - 24145,44 €
MJPM : 105 383,50 + 43 144,16 € soit + 148 527,66 €
DPF : - 7230,56 + 44 014,55 € soit + 36 783,99 €

2024

CHARGES

Compte 60 Achat	64 332 €	+ 10%	
Compte 61 Services extérieurs	220 946 €	+ 16,6%	(Formation)
Compte 62 Autres services extérieurs	184 020 €	+ 7,4%	
Compte 63 Impôts Taxes	306 141 €	+ 5,6%	
Compte 64 Charges de personnel	3 256 277 €	+ 5,5%	(Séjour)
Compte 65 Autres charges courantes	79 542 €	- 23,4%	(Indemnité occupation 8 mois)
Compte 66 Charges financières	25 290€	- 0,1%	
Compte 67 Charges exceptionnelles	148 567 €	++	(2 contentieux salariaux)
Compte 68 Dotation amortissements	124 871 €	+ 12,6%	(Site Pichard)

2024

PRODUITS

Compte 70 Gestion courante	251 195 €	+ 24,1%	(Médiation familiale CAF)
Comptes 72-74 <u>Subv.</u> de fonctionnement	3 830 096 €	+ 4,1%	
Compte 75 Autres produits	154 783 €	-11,0%	(<u>indemn.</u> occupation)
Compte 76 Produits financiers	10 376 €	-65,5 %	
Compte 77 Produits exceptionnels	112 920 €		(Reprise provision 109 000 €)
Compte 78 Reprise sur provision	124 626 €		(<u>prov.</u> litiges salariaux)

Points de vigilance

Equicie - 35 000 €
Action logement - 39 000 €
Séjour 200 000 € avancés...
Adaptation du personnel aux mesures allouées.

Monsieur DOUTRIAUX rappelle que les résultats des services « Protection des Majeurs » et « Délégués aux Prestations Familiales » et leur affectation sont soumis, comme chaque année, à l'approbation de l'Autorité de Tarification et de Contrôle.

Monsieur DOUTRIAUX remercie toute l'équipe du service comptabilité pour le travail réalisé tout au long de l'année.

Monsieur DOUTRIAUX cède la parole à Madame DEROUET, Commissaire aux comptes, afin qu'elle présente le bilan comptable de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2024 :

UDAF 28

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	2024			2023	Δ
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	N/N-1
Actifs immobilisés					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrain -----	170 885,52		170 885,52	20 885,52	718%
Constructions -----	2 920 723,68	1 028 154,52	1 892 569,16	226 109,51	737%
Installations, agencement et aménagement -----	2 102 649,12	303 821,94	1 798 827,18	22 188,52	8007%
Matériel informatique -----	221 487,26	164 081,42	57 405,84	89 675,84	-36%
Mobilier et matériel de bureau -----	219 805,36	54 875,31	164 930,05	32 730,67	404%
Immobilisations en cours de construction - PICHARD -----			0,00	2 126 089,29	-100%
<i>Immobilisations financières</i>					
Prêts et participations -----	10 681,72		10 681,72	14 043,72	-24%
TOTAL I	5 646 232,66	1 550 933,19	4 095 299,47	2 531 723,07	62%
Actif circulant					
<i>Créances</i>					
Usagers et comptes rattachés -----	3 344,77		3 344,77	2 764,40	21%
Organismes payeurs et autres -----	218 585,73		218 585,73	247 498,34	-12%
<i>Disponibilités (Banques et caisses)</i>					
Udaf -----	5 934,53		5 934,53	1 666 500,69	-100%
Tutelles : -----	66 124,18		66 124,18	62 598,75	6%
Fonds Social -----	14 365,04		14 365,04	26 801,15	-46%
Caisse -----	193,10		193,10	286,63	-33%
<i>Charges constatées d'avance</i> -----	21 038,00		21 038,00	18 224,16	15%
TOTAL II	329 585,35	0,00	329 585,35	2 024 674,12	-84%
TOTAL GENERAL (I+II)	5 975 818,01	1 550 933,19	4 424 884,82	4 556 397,19	-3%
ENGAGEMENTS RECUS	0,00		0,00	0,00	

Le total général du bilan est de 4 424 884,82 € (contre 4 556 397,19 € en 2023). Il a baissé de 131 512,37 € (soit une baisse globale de 3 %). Le résultat de l'exercice est en baisse de 8 739,24€ (soit - 11 %), passant de 82 746,74 € en 2023 à 74 007,50 €

L'analyse des éléments à l'actif du bilan de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2024 fait ressortir les points suivants :

- Les actifs immobilisés sont en augmentation de 62 % et passent de 2 531 723,07 € en 2023 à 4 095 299,47 € en 2024 (soit + 1 563 576,40 €) de l'acquisition du bâtiment Pichard sans pour autant avoir pu signer la signature de la vente du bâtiment Coulomb avant la fin de l'année 2024
- Les immobilisations financières sont en baisse de 24 % sur l'année 2024
- L'actif circulant est en baisse de 84 % en 2024, passant de 2 024 674,12 € en 2023 à 329 585,35 € en raison de l'utilisation de la trésorerie pour le financement des travaux en attendant la vente du bâtiment Coulomb. La trésorerie de l'U.D.A.F. est donc de 218 585,73 € au 31 décembre 2024(en baisse de 100 %)

PASSIF	2024	2023	Δ N/N-1
Fonds associatifs			
<i>Fonds propres</i>			
Subvention d'investissement non renouvelable	106 714,31	106 714,31	-
Réserves	277 279,46	277 279,46	-
Réserves de compensation DPF	237 736,25	212 736,25	12%
Réserves de compensation MJPM	599 224,58	569 224,58	5%
Report à nouveau MJPM	327 480,48	296 536,62	10%
Report à nouveau DPF	202 393,74	174 473,78	16%
Report à nouveau	253 847,34	284 964,42	-11%
Résultat de l'exercice	74 007,50	82 746,74	-11%
Subvention d'investissement CAF + Equicie	160 300,00	160 300,00	
Subvention d'investissement Equicie inscrite au compte de résultat	-4 343,42	-2 060,00	111%
TOTAL I	2 234 640,24	2 162 916,16	3%
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour charges	77 766,00	200 272,27	-61%
TOTAL II	77 766,00	200 272,27	-61%
Dettes			
Emprunts et dettes financières	1 445 084,63	1 496 747,75	-3%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 882,81	51 605,62	-11%
Dettes fiscales et sociales	480 368,98	433 654,34	11%
Autres dettes	37 758,68	972,59	3782%
Fonds des tutelles	66 124,18	62 598,75	6%
Fonds social des familles	37 817,30	37 615,41	1%
Produits financiers des comptes des tutelles : 1998 & 1999 & 2000		109 168,30	-100%
Produits constatés d'avance		846,00	-100%
TOTAL III	2 113 036,58	2 193 208,76	-4%
TOTAL GENERAL(I+II+III)	4 425 442,82	4 556 397,19	-3%
ENGAGEMENTS DONNES	558,00	0,00	

L'analyse des éléments au passif du bilan de l'U.D.A.F. au 31 décembre 2024 fait ressortir les points suivants :

- Les fonds propres : l'augmentation de 3 % des fonds propres est principalement due aux réserves et reports à nouveau autorisés par les financeurs pour les services M.J.P.M. et D.P.F. et au résultat de l'exercice
- Les provisions pour charges correspondant aux indemnités de départ à la retraite ont baissé de 61 % en 2023 en raison du changement de mode de calcul de la provision (à la demande de l'Autorité de Tarification et de Contrôle).
- Le montant des dettes est resté stable en 2024 et baisse de 4 %.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'année 2024

Le commissaire aux comptes valide et certifie les comptes annuels de l'U.D.A.F. pour l'année 2024 sans aucune réserve. Il aborde également le contrôle annuel qui a été réalisé en 2024 par sondage sur les dossiers de personnes suivies au service M.J.P.M. et D.P.F. (sur deux jours). Il n'a été constaté aucune anomalie et tient à préciser le travail important, de qualité et de rigueur, qui est réalisé dans les dossiers dans le respect des procédures établies dans les services.

Madame DEROUET conclut en précisant que l'U.D.A.F. a globalement une gestion bonne, saine et rigoureuse de ses comptes. La trésorerie de l'U.D.A.F. va s'améliorer en 2025, avec la vente du bâtiment Coulomb.

Monsieur KUNTZ remercie Madame DEROUET pour ses commentaires et son analyse des comptes de l'U.D.A.F.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le rapport financier 2024 de l'U.D.A.F. qui vient d'être présenté, commenté et certifié par le Commissaire aux Comptes.

Aucune remarque n'étant formulée, le rapport financier 2024 de l'U.D.A.F. est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur DOUTRIAUX présente la proposition d'affectations des résultats comptables de l'année 2024 d'un montant de 74 007,50 €. L'affectation du résultat se décompose de la manière suivante :

- Institution :
Déficit d'un montant de 24 145,44 €.

- MJPM :
Excédent d'un montant de 148 527,66 €, sous gestion contrôlée de l'autorité de tarification (dont 43 144,16 € de reprise d'excédent sur exercices antérieurs) :
 - 148 527,66 €, en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation.

- DPF :
Excédent d'un montant de 36 783,99 €, sous gestion contrôlée par l'autorité de tarification (dont 44 014,55 € de reprise d'excédent sur exercices antérieurs) :
 - 36 783,99 € en report à nouveau pour réduction des charges d'exploitation.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale l'affectation du résultat qui vient d'être présentée et commentée par Monsieur DOUTRIAUX.

Aucune remarque n'étant formulée, l'affectation du résultat 2024 de l'U.D.A.F. est adoptée à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Quitus aux administrateurs pour leur gestion sur l'année 2024

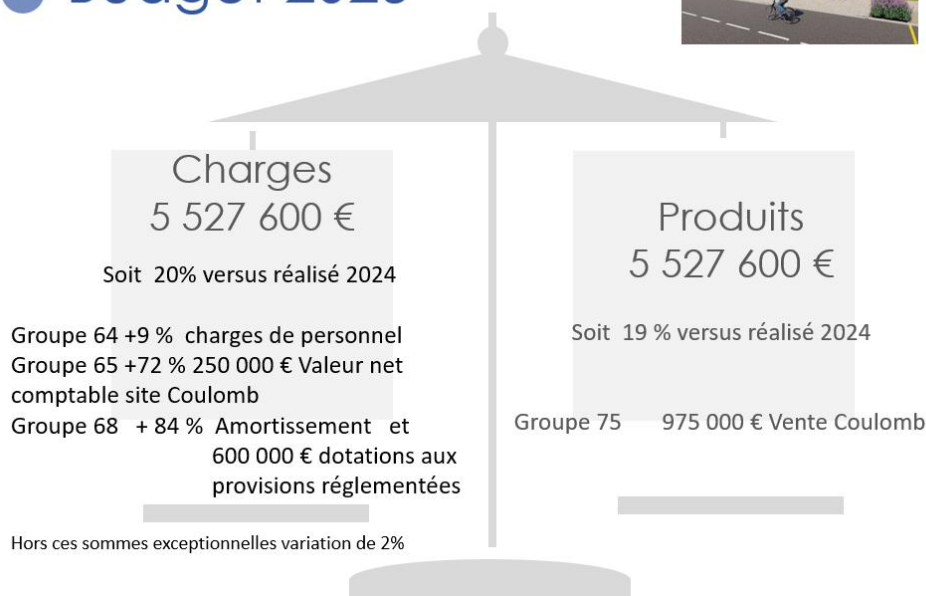
Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le quitus aux administrateurs de l'U.D.A.F. pour leur gestion en 2024.

Aucune remarque n'étant formulée, quitus est donné aux administrateurs pour leur gestion de l'U.D.A.F. en 2024, à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Présentation du budget prévisionnel de l'U.D.A.F. pour l'année 2025

Monsieur DOUTRIAUX présente également le budget prévisionnel consolidé de l'U.D.A.F. pour l'année 2025. Il a été construit sur la base des budgets des différents services transmis pour certains aux financeurs en octobre dernier. Il tient compte des variations prévisionnelles d'activité des différents services et des variations liées au personnel et aux investissements.

Budget 2025



Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2025 de l'U.D.A.F. qui vient d'être présenté et commenté

Aucune remarque n'étant formulée, le budget prévisionnel 2025 de l'U.D.A.F. est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Montant des cotisations de l'U.D.A.F. pour l'année 2026

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Générale de maintenir le même montant de cotisation qu'en 2025, qui est de 0,57 € par adhérent et 17 € par mouvement ou association départementale.

Monsieur KUNTZ soumet à l'adoption des membres de l'Assemblée Générale le montant des cotisations pour l'année 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, le montant des cotisations 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale. Un appel à candidature a été réalisé auprès de trois cabinets de commissariat aux comptes. Deux devis ont été adressés en retour à l'U.D.A.F. (pour un mandat de 6 ans). Ces propositions ont été étudiées par les membres du Conseil d'Administration.

La proposition faite par le cabinet FITECO (actuel Commissaire aux Comptes de l'U.D.A.F.) a été retenue par le Conseil d'Administration de l'U.D.A.F. Cette proposition est correctement placée financièrement et l'U.D.A.F. est entièrement satisfaite par la qualité de l'intervention.

Il va donc être proposé aux membres de l'Assemblée Générale de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FITECO pour un mandat de 6 ans.

Aucune remarque n'étant formulée, le renouvellement du commissaire aux comptes de l'U.D.A.F., le Cabinet FITECO, est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Pouvoirs au porteur du procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'U.D.A.F. 2024

Monsieur KUNTZ propose enfin aux membres de l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l'Assemblée Générale.

Aucune remarque n'étant formulée, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités résultant des décisions prises au cours de l'Assemblée Générale ; à l'unanimité des membres présents par un vote à main levée.

Monsieur KUNTZ donne la parole à la salle pour recueillir toute question ou remarque concernant les éléments qui ont été présentés. Aucune prise de parole n'étant formulée, il remercie les personnes présentes à l'assemblée générale pour leur attention ainsi que pour les échanges riches et variés qui ont eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10h15 et clôture l'assemblée générale ordinaire.

A l'issue de l'Assemblée Générale, Monsieur KUNTZ invite les participants à se rendre sur le perron de l'U.D.A.F. pour la cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux de l'U.D.A.F., leur visite et un moment de convivialité.